

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 15/03/2022 Reçu en préfecture le 15/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221352-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Doyen de séance, Bernard Vincent Signé par : 
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude					

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-2

FINANCES

Approbation des comptes administratifs 2021 : budget général et budgets annexes

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente l'ensemble des comptes administratifs 2021. La synthèse des résultats obtenus pour chaque budget est la suivante :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		805 793,73	1 158 961,70	
Opération de l'exercice	13 113 001,22	14 032 311,95	2 720 266,61	3 199 668,16
TOTAL	13 113 001,22	14 838 105,68	3 879 228,31	3 199 668,16
RESULTAT DE CLOTURE		1 725 104,46	679 560,15	
RESULTAT GLOBAL		1 045 544,31		

BUDGET ZAE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs			1 460 268,71	
Opération de l'exercice	427 395,35	822 354,94	684 528,16	703 185,72
TOTAL	427 395,35	822 354,94	2 144 796,87	703 185,72
RESULTAT DE CLOTURE		394 959,59	1 441 611,15	
RESULTAT GLOBAL		-1 046 651,56		

BUDGET CHAMBOUILLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	89 812,54		191 746,32	
Opération de l'exercice	220 200,92	280 688,49	120 047,26	191 746,32
TOTAL	310 013,46	280 688,49	311 793,58	191 746,32
RESULTAT DE CLOTURE	29 324,97		120 047,26	
RESULTAT GLOBAL		-149 372,23		

BUDGET SPANC	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	12 814,00		2545,86	
Opération de l'exercice	73 341,91	57 365,15	0,00	1 088,99
TOTAL	86 155,91	57 365,15	2 545,86	1 088,99
RESULTAT DE CLOTURE	28 790,76		1 456,87	
RESULTAT GLOBAL		-30 247,63		

BUDGET MAISON DE SANTE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		0,00	579 104,08	
Opération de l'exercice	80 409,04	263 070,75	1 018 289,60	1 749 822,27
TOTAL	80 409,04	263 070,75	1 597 393,68	1 749 822,27
RESULTAT DE CLOTURE		182 661,71		152 428,59
RESULTAT GLOBAL		335 090,30		

BUDGET ADS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		3 873,15	3 912,20	
Opération de l'exercice	109 167,07	114 400,95	10 413,99	5 970,88
TOTAL	109 167,07	118 274,10	14 326,19	5 970,88
RESULTAT DE CLOTURE		9 107,03	8 355,31	
RESULTAT GLOBAL		751,72		

BUDGET OT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs				
Opération de l'exercice	475 187,88	512 933,38		
TOTAL	475 187,88	512 933,38	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		37 745,50	0,00	
RESULTAT GLOBAL		37 745,50		

BUDGET MOBILITES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs				
Opération de l'exercice	251 414,76	334 754,05	0,00	
TOTAL	251 414,76	334 754,05	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		83 339,29		
RESULTAT GLOBAL		83 339,29		

BUDGET LES ORCHIDÉES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		74 287,11	396 055,98	
Opération de l'exercice	3 018,79	61 750,67	31 604,00	
TOTAL	3 018,79	136 037,78	427 659,98	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		133 018,99	427 659,98	
RESULTAT GLOBAL		-294 640,99		

BUDGET FONTAINE BENOIT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	5 473,05		42 375,48	
Opération de l'exercice	64 771,13	62 500,00		42 375,48
TOTAL	70 244,18	62 500,00	42 375,48	42 375,48
RESULTAT DE CLOTURE	7 744,18		0,00	
RESULTAT GLOBAL		-7 744,18		

BUDGET SUR LE MONCEAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	47 691,04			
Opération de l'exercice	1 450,00	67 166,00	67 166,00	
TOTAL	49 141,04	67 166,00	67 166,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		18 024,96	67 166,00	
RESULTAT GLOBAL		-49 141,04		

BUDGET EN POSET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		213 999,72	87 086,10	
Opération de l'exercice	624,67		0,00	0,00
TOTAL	624,67	213 999,72	87 086,10	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		213 375,05	87 086,10	
RESULTAT GLOBAL		126 288,95		

Le Président quitte l'assemblée et laisse le soin au doyen de séance d'en assurer la présidence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 42 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **ADOpte** les comptes administratifs 2021 : budget général et budgets annexes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 15/03/2022 Reçu en préfecture le 15/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221353-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Doyen de séance, Bernard Vincent Signé par : 
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude					

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-3

FINANCES

Approbation du compte administratif 2021 : budget spécial ASF

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le compte administratif 2021 du budget spécial de l'ASF qui fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET EN ASF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		17 637,89	3 030,02	
Opération de l'exercice	309 815,93	337 057,37	206 678,44	244 375,04
TOTAL	309 815,93	354 695,26	209 708,46	244 375,04
RESULTAT DE CLOTURE		44 879,33		34 666,58
RESULTAT GLOBAL		79 545,91		

Le Président quitte l'assemblée et laisse le soin au doyen de séance d'en assurer la présidence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 42 pour, 0 contre, 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221353-DE

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget spécial de l'ASF, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget spécial de l'ASF,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221354-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-4

FINANCES

Affectation des résultats 2021 : budget général et budget annexes

Vu l'article R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats des comptes administratifs 2021 conformes à ceux des comptes de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier,

Budget général

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, avec reprise des résultats reportés 2020) :

- Un excédent de fonctionnement de 1 725 104.46 €
- Un déficit d'investissement de 679 560.15 €
- Les restes à réaliser de l'exercice sont des dépenses 692 510 €

Il est proposé d'affecter 679 560.15 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter la somme de 1 045 544.31 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Pour les budgets annexes, il est proposé de reprendre les résultats comme suit :

Budget annexe « Activités économiques »

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, avec reprise des résultats reportés 2020) :

- Un excédent de fonctionnement de 394 959.59 €
- Un déficit d'investissement de 1 441 611.15 €
- Les restes à réaliser sont des dépenses 99 894.76 €

Il est proposé d'affecter 394 959.59 € en section de d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le déficit d'investissement de 1 441 611.15 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « Maison de santé »

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, avec reprise des résultats reportés 2012) :

- Un excédent de fonctionnement de 182 661.71 €
- Un excédent d'investissement de 152 428.59 €
- Les restes à réaliser sont des recettes 1 141 833.39 €

Il est proposé d'affecter 152 428.59 € en section de recette d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et de reporter la somme de 182 661.71 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget annexe « ADS»

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, avec reprise des résultats reportés 2020) :

- Un excédent de fonctionnement de 9 107.03 €
- Un déficit d'investissement de 8 355.31 €
- Les restes à réaliser sont des recettes 2 600 €

Il est proposé d'affecter 8 355.31 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé et de reporter la somme de 751.72 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget annexe « SPANC»

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, avec reprise des résultats reportés 2020) :

- Un déficit de fonctionnement de 28 790.76 €
- Un déficit d'investissement de 1 456.87 €
- Les restes à réaliser sont nuls

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement de 28 790.76 € au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » et de reporter le déficit d'investissement de 1 456.87 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « OT»

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, sans reprise des résultats inexistant en 2020) :

- Un excédent de fonctionnement de 37 745.50 €
- Les restes à réaliser sont nuls

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 37 745.50 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget annexe « Mobilités »

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, sans reprise des résultats inexistant en 2020) :

- Un excédent de fonctionnement de 83 339.29 €
- Les restes à réaliser sont nuls

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 83 339.29 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budgets sans affectations :

Budget annexe « Chambouille »
Budget annexe « Le Monceau »
Budget annexe « En Poset »
Budget annexe « Les Orchidées »
Budget annexe « Fontaine Benoit »

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221354-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'accepter les affectations de résultats 2021 proposées,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG202213541-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-4-1

FINANCES

Affectation des résultats 2021 : budget spécial ASF

Vu l'article R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats des comptes administratifs 2021 conformes à ceux des comptes de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier,

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants (hors opérations d'ordre, hors report, avec reprise des résultats reportés 2020) :

- Un excédent de fonctionnement de 44 879.33 €
- Un excédent d'investissement de 34 666.58 €
- Les restes à réaliser sont des dépenses 53 200 €

Il est proposé d'affecter 34 666.58 € en section de recette d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et de reporter la somme de 44 879.33 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'accepter l'affectation de résultats 2021 proposée,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221355-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude					

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-5

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2022 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Vu la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République qui a institué le principe d'un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif, disposition inscrite à l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de rapport d'orientation budgétaire transmis en document de travail pour la séance,

Le président présente le contexte national, présente en substances les principales orientations de la loi de finances 2021 et leurs impacts sur les collectivités locales (communes et communautés). Il s'attache notamment aux mesures relatives aux dotations, à la fiscalité, à la péréquation et au soutien à l'investissement local.

Afin de donner une vision complète aux conseillers communautaires, il rappelle les principales données financières de notre collectivité en matière de CAF, en matière de dotation globale de fonctionnement, de FPIC, de dépenses et de recettes réelles de fonctionnement.

Au regard de ces données, pour 2022, il est acté que les marges de manœuvre sont réduites et que la suppression de la taxe d'habitation entame largement la dynamique fiscale.

Cependant, considérant les difficultés locales et les taux en vigueur sur les communes, le président propose de réduire de 0.2 % le taux de TEOM et d'augmenter de 0.2 % le foncier bâti cette mesure sera neutre pour le contribuable mais permettra de renforcer notre potentiel fiscal utilisé dans le calcul du Fond de péréquation et des dotations de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le





ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221355-DE

Par ailleurs, il nous appartient de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et de mener à bien les investissements stratégiques (volet économique, haut-débit, projet piscine, accessibilité et entretien bâtiments, les restes à réaliser).

Le conseil communautaire, après en avoir débattu (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **PREND** acte de la politique budgétaire 2022 de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022 Affiché le  ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221381-DE								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents										
49	34	10	9	5										
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude													

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/8-1

ENVIRONNEMENT / SPANC

SIDEC : approbation de la charte de principes – guide de la démarche de transfert

Vu la loi du 07 Août 2015 dite loi « NOTRe » prévoyant le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences Eau et Assainissement,

Vu la loi du 03 Août 2018 n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux intercommunalités et permettant aux communes membres de s'opposer à ce transfert au 1^{er} Janvier 2020 dans la mesure où, au moins 25 % des communes membres, représentant au moins 20 % de la population totale, rendent exécutoire une délibération allant dans ce sens avant le 1^{er} Juillet 2019,

Vu le souhait des communes d'avancer dans la connaissance de l'état des installations et des modalités d'exercice.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/8-1 du 29 septembre 2021 relative à la proposition du SIDEC,

Vu la charte de principes transmise par le SIDEC,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la charte de principes proposée par le SIDEC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221331-DE									
	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutig, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/3-1

ADMINISTRATION GENERALE

Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers communautaires

Vu la liste des délégués approuvée lors du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu le décès de M. Marc Bocquet, 1^{er} adjoint de la commune de Coyrière,

Vu la délibération de la commune de Coyrière du 10 février 2022 relative à l'élection de M. Alain Géraud au poste de 1^{er} adjoint,

Vu la démission de Mme Joëlle Guy, commune de Saint-Claude,

Vu l'article L273-12 du code électoral,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	MOULEYRE Jean-Louis
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
	FREZIER Roland	
	DAVID Jean-Louis	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	FAURE Guy	
COYRIERE	GRENARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	KERNOU Mourad
	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	CHIQUET Cécile	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIERES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	DUCHENE Gérard	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	HATMANICHANH Toukkham	
	HERZOG Frédéric	
	DE ROECK Laetitia	
	COTTET-EMARD Lilian	
	GRANDCLEMENT Annick	
	LUTIC Philippe	
	DESBARRES Céline	
	GELPER Loïc	
	PONCET Frédéric	
	VAUFFREY Nelly	
	BROCARD Olivier	
	LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	PERRIN Raphaël	GRENARD Eliane
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	MAIRE Jean-Daniel	BLONDET Alain
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221332-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 
Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/3-2

ADMINISTRATION GENERALE

ASF : composition du conseil d'exploitation

Par délibération en date du 2 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation des membres du conseil d'exploitation. Au titre du second collège-Organismes, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat était représentée par Monsieur Paul Noël RICHARD.

Suite aux élections des Chambres des Métiers et de l'Artisanat en date du 14 octobre 2021, La Chambre des Métiers du Jura a désigné les nouveaux représentants la CMA dans les diverses instances.

Madame Marine PORCHEREL a été désignée pour représenter la chambre des métiers au sein du conseil d'exploitation de l'atelier des savoir-faire.

Le conseil communautaire, (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **RAPPELLE** les membres du premier collège :

1er collège Conseillers Communautaires (7)
Raphael Perrin – De droit
Gérard DUCHENE
Caroline BRAUN
Roger MOREL FOURRIER
Isabelle HEURTIER
Claude MERCIER
Philippe PASSOT

- **APPROUVE** la modification des membres du second collège comme suit :

2ème collège Organismes (7)	
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Benjamin GUISLAIN
Arts, Tournerie et Culture	Raymond BRUNEAU
Chambres de Métiers et de l'Artisanat	Marine PORCHEREL
Personne qualifiée	Jean-Jacques BARONI
Personne qualifiée	Jean-Luc FRAICHARD
Personne qualifiée	Claude GROS
Personne qualifiée	Corinne RENAUD

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221333-DE
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 
49	34	10	9	5		
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude					

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/3-3

ADMINISTRATION GENERALE

PNR du Haut-Jura : désignation du représentant au titre du grand cycle de l'eau GEMAPI et hors GEMAPI pour la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe

M. Jean Ecuyer, commune de Coteaux du Lizon, a démissionné de son poste de conseiller communautaire, il convient donc de le remplacer au titre du grand cycle de l'eau GEMAPI et hors GEMAPI pour la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe,

Vu la remarque formulée par le PNR du Haut-Jura quant à la désignation de certains délégués au sein de leur commune et vu l'impossibilité de cumuler les deux désignations,

Il est proposé que M. Guy Faure, conseiller communautaire à la place de M. Jean Ecuyer, soit désigné,

Le conseil communautaire, procède à la désignation du représentant au titre du grand cycle de l'eau GEMAPI et hors GEMAPI pour la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 2 abstentions Josette Piers et Francis Lauhaut)

- **APPROUVE** la modification ci-dessous

Membres titulaires	Membres suppléants
Guy FAURE	Alain BERNARD
Roland FREZIER	Jean-Louis DAVID
Noël INVERNIZZI	Céline DESBARRES
Daniel MONNERET	Herminia ELINEAU
Bernard VINCENT	Philippe LUTIC
Maryse VINCENT	Hubert MAITRE

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221334-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/3-4

ADMINISTRATION GENERALE

Office de tourisme – Gîtes de France : désignation de représentants

Mme Sophie Dalloz ayant quitté ses fonctions de directrice de l'OT, elle doit être remplacée au sein des Gîtes de France. Il est proposé de désigner Maud BOTTAGISI, nouvelle directrice de l'OT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DESIGNE** Maud BOTTAGISI en qualité de titulaire pour représenter la communauté de communes au sein de cette instance,
- **RAPPELLE** qu'Anne-Christine DONZE est désigné en qualité de suppléante pour représenter la communauté de communes au sein de cette instance,

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221335-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/3-5

ADMINISTRATION GENERALE

Commune de Villard sur Bienne : approbation de la convention de retrait

Vu l'article L. 5211-25-1R.1617-1 à R.1617-18 fixant les conditions de retrait de compétences transférées,

Vu la circulaire portant le guide de l'intercommunalité de la DGCL et du Ministère de l'Economie et des Finances de décembre 2006,

Vu la délibération de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude en date du 5 décembre 2018,

Vu l'arrêté de la Préfecture du Jura en date du 27 décembre 2018 portant le retrait de la Commune de Villard-sur-Bienne de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et son rattachement à la Communauté de Communes de la Grandvallière au 1^{er} janvier 2019,

Vu la proposition de convention avec la commune de Nanchez,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 42 pour, 0 contre, 1 abstention Pascal Bonin)

- **APPROUVE** la convention de retrait fixant la soulte d'un montant de 62 118 € et un étalement de celle-ci sur 5 ans suite à la demande de la commune de Nanchez soit 12 500 € pour 2022-2023-2024-2025 et 12 118 € pour 2026,
- **ACTE** que cette somme sera appelée à la fin de chaque premier semestre de l'année,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221336-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/3-6

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du rapport d'activités 2021

Les services de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité,

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire,

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information à l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité,

Il est également rappelé que le maire doit en donner communication au conseil municipal en séance publique, séance au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de la communauté de communes sont entendus,

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale,

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **PREND** acte de ce rapport d'activités 2021

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221341-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 
Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/4-1

PERSONNEL

Chèques Déjeuner : ajustement des ayants droits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres restaurant ;

Considérant la volonté de la collectivité d'instaurer des tickets restaurant en faveur de ses agents,

Vu la délibération du 23 janvier 2013 relative aux tickets restaurant,

Vu la délibération du 30 juin 2020 relative aux tickets restaurant,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'instaurer à compter du 05 mars 2022, le dispositif de titres restaurants au bénéfice des personnels embauchés sur des emplois non permanents, hors saisonniers, sous réserve que leur contrat soit conclu pour une durée supérieure à six mois. Sinon ils sont éligibles à l'issue du sixième mois de contrats consécutifs.
- **PRECISE** que les stagiaires bénéficiant d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, bénéficieront du dispositif de titres restaurants, conformément aux dispositions de l'article L.124-13 du code de l'éducation,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221342-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :  
Date et lieu de la séance						
MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/4-2

PERSONNEL

Stagiaires : mise en place d'une gratification

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.124-1 à L.124-20 et D.124-1 à D.124-13,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 1,

Considérant que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens de notre collectivité territoriale avec les établissements d'enseignement du territoire, d'offrir une première expérience professionnelle tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de prévoir une gratification pour les stagiaires de courte durée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de la mise en place de la gratification aux stagiaires selon les modalités exposées ci-dessous et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération :

- Le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement scolaire ou supérieur accueillis dans la collectivité est institué dans les conditions suivantes lorsque la présence du stagiaire est :
 - Supérieur à 2 mois : le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
 - Inférieure ou égale à 2 mois : le montant de la gratification, facultative, pourra atteindre 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Ce montant sera laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale en fonction de la durée du stage et de l'engagement du stagiaire.
- Les stagiaires ont droit aux titres-restaurants et bénéficient des activités sociales et culturelles proposées aux agents. Le montant des frais remboursés au stagiaire ou la valeur des avantages qui lui sont accordés n'ont pas à être compris dans le montant de la gratification minimale (articles L.124-13, D.124-8 et L.124-16 du Code de l'éducation).
- **DIT** que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221343-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :  
Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/4-3

PERSONNEL

Tableau des emplois : ajustements

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le départ par mutation d'un agent de la médiathèque et le recrutement pour son remplacement, la nécessité de :

- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
 - Agent assistant conservation ppal 2ème classe à temps complet
- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Adjoint du patrimoine principal à temps complet,

Considérant, suite au recrutement du poste de chargé de tourisme d'un agent sur un grade différent que celui initialement prévu, la nécessité de :

- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
 - Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Rédacteur à temps complet,

Considérant, suite au recrutement d'un agent d'accueil à l'office de tourisme pour assurer le remplacement d'un agent en disponibilité sur un grade différent, la nécessité de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Adjoint administratif à temps complet,

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221343-DE

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois adopté le 27 octobre 2021 :


Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des emplois suivant :



TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES CLAUDE											
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre			
								20220301			
								temps complet	temps partiel		
EMPLOIS FONCTIONNELS	DGS		DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES					1	0		
		DGS 20-40 000 hab	A	1.00	35	1.00	1	1	0		
ADMINISTRATIVE	ATTACHE TERRITORIAL		ATTACHE TERRITORIAL					7	0		
		ATTACHE PRINCIPAL	A	1.00	35	0.00	0	0	0		
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1.00	35	7.00	4	7	0		
	REDACTEUR TERRITORIAL		REDACTEUR TERRITORIAL					4	0		
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1.00	35	1.00	0	1	0		
		REDACTEUR	B	1.00	35	3.00	3	3	0		
	ADJOINT TERRITORIAL		ADJOINT TERRITORIAL					18	1		
		ADJOINT ADMINISTRATIF P	C	1.00	35	5.00	5	5	0		
		ADJOINT ADMINISTRATIF P	C	1.00	35	3.00	2	3	0		
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1.00	35	10.00	10	10	0		
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.50	17,5	0.00	0	0	0		
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,49	17	0,49	1	0	1		
		ADJOINT ADMINISTRATIF						10	1		
TECHNIQUE	TECHNICIEN TERRITORIAL		TECHNICIEN TERRITORIAL					1	0		
		TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1.00	35	1.00	1	1			
	AGENT DE MAITRISE		AGENT DE MAITRISE					5	0		
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	35	2.00	2	2	0		
	AGENT DE MAITRISE	C	1.00	35	3.00	3	3	0			
	ADJOINT TECHNIQUE		ADJOINT TECHNIQUE					5	1		
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL	C	1.00	35	1.00	1	1	0		
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL	C	1.00	35	2.00	2	2	0		
		Adjoint technique	C	0.06	2/35	0.06	1	0	1		
		Adjoint technique	C	1.00	35	2.00	1	2	0		
		ADJOINT TECHNIQUE						2	1		
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE					1	0			
	ATTACHE CONSERVATION P	A	1.00	35	1.00	1	1	0			
PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					3	1			
	PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1.00	16	1.00	1	1	0			
	Prof d'Enseig Artist Cl Norm	A	0.25	4/16	0.25	1		1			
	Prof d'Enseig Artist Cl Norm	A	1.00	16	2.00	2	2				
	PROF ENS ARTIST CL NORMALE						2	1			
CULTURELLE	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					6	12		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1%	B	0.25	5/20	0.25	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1%	B	0.60	12/20	0.60	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1%	B	0.80	16/20	0.80	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1%	B	1.00	20	2.00	2	2			
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1	B					2	3		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.15	3/20	0.15	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.25	5/20	0.25	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.30	6/20	0.00	0				
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.61	12.25/20	0.61	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.85	17/20	0.85	1		1		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.50	10/20	0.00	0		0		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	1.00	20/20	3.00	3	3			
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2%	B	0.69	13.75/20	0.69	1		1		
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2	B					3	5		
		Assistant enseign. artistique	B	1.00	20/20	1.00	1	1			
		Assistant enseign. artistique	B	0.58	11,5/20	0.58	1		1		
		Assistant enseign. artistique	B	0.40	8/20	0.40	1		1		
		Assistant enseign. artistique	B	0.34	6,75/20	0.34	1		1		
		Assistant enseign. artistique	B	0.40	8/20	0.40	1		1		
		ASS ENSEIGN ARTIST	B					1	4		
		ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					8	0	
			ASSISTANT CONSERVATION	B	1.00	35	5.00	5	5	0	
ASSISTANT CONSERVATION	B		1.00	35	1.00	1	1	0			
ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					15	1			
	ADJOINT DU PATRIMOINE P	C	1.00	35	1.00	1	1	0			
	ADJOINT DU PATRIMOINE P	C	1.00	35	4.00	4	4	0			
	Adjoint du patrimoine	C	0.50	17,5	0.00	0		0			
	Adjoint du patrimoine	C	0.70	24,5	0.70	1		1			
	Adjoint du patrimoine	C	1.00	35	10.00	10	10				
	ADJOINT DU PATRIMOINE	C					10	1			

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre 0 abstention)

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2022, chapitre 012,
- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes aux dates indiquées,
- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,
- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984,
- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,
- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,
- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,
- **ACTE** la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- **AUTORISE** le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **AUTORISE** le Président à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221344-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/4-4

PERSONNEL

Télétravail : mise en place du forfait télétravail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu la délibération en date du 7 octobre 2020 instaurant le télétravail,

Considérant qu'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale peut prévoir le versement d'une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés au titre du télétravail, sous la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail », sous réserve que les tiers lieux de télétravail n'offrent pas un service de restauration collective financé par l'employeur,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de la mise en place du forfait télétravail selon les modalités exposées ci-dessous et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération :

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

Le « forfait télétravail » sera versé aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé qui télétravaillent dans les conditions définies par la délibération instaurant le télétravail, susvisée, sous réserve que le tiers lieu de télétravail n'offre pas un service de restauration collective financé par l'employeur.

ARTICLE 2 : MONTANT

Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an.

Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Le « forfait télétravail » est versé selon une périodicité trimestrielle.

Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221351-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: center;">34</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	10	9	5	Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	10	9	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-1

FINANCES

Approbation des comptes de gestion 2021 : budget général et budgets annexes

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir examiné les comptes de gestion du budget général, des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé, du budget ADS, du budget Mobilités, du budget Office de Tourisme et des budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal de l'exercice 2021, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG20221351-DE

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220302-HJSCSG202213511-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 10	Pouvoirs 9	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :  
Date et lieu de la séance MERCREDI 2 MARS 2022 Salle du Tomachon Saint-Claude						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Annick Grandclément, Philippe Lutic, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Philippe Passot, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard

ABSENTS : Guy Faure, Roger Morel-Fourrier, Toukkhal Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Nelly Vauffrey

POUVOIRS : Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Laurent Plaut donne pouvoir à Frédéric Herzog, Cécile Chiquet donne pouvoir à Emilia Brûlé, Claude Mercier donne pouvoir à Daniel Grenard, Catherine Chambard donne pouvoir à Herminia Elineau, Céline Desbarres donne pouvoir à Annick Grandclément, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Olivier Brocard donne pouvoir à Isabelle Heurtier

Soit 34 présents et 9 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 2 mars 2022, datée du 23 février 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°13/5-1-1

FINANCES

Approbation des comptes de gestion 2021 : budget spécial ASF

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir examiné les comptes de gestion du budget spécial de l'ASF de l'exercice 2021, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.